

Les savoirs de demain – Projets de recherche coopératifs en Afrique subsaharienne

- I. Objectif**
- II. Financements proposés**
- III. Critères de sélection et frais pris en charge**
- IV. Procédure de candidature et de sélection**
- V. Remarques sur la forme et la composition du dossier de demande**

I. Objectif

Le programme de subventions « Les Savoirs de demain - Projets de recherche coopératifs en Afrique subsaharienne » initié en 2003 par la Fondation Volkswagen a pour vocation de contribuer dans cette région du globe au développement et au soutien durable de la recherche scientifique dans toutes les disciplines. Depuis son lancement, cette initiative se concentre à la fois sur les coopérations d'égal à égal entre institutions africaines et allemandes et sur la création, le renforcement et l'élargissement de réseaux universitaires bien au-delà des barrières linguistiques, à l'intérieur du continent africain comme avec le reste du monde. Dans cette optique, l'initiative accorde une attention particulière à la qualification et à la professionnalisation des jeunes chercheurs et chercheuses africains.

II. Financements proposés

Dans le cadre de son initiative, la Fondation Volkswagen subventionne actuellement en Afrique subsaharienne des **ateliers**, des **colloques** et des **universités d'été**. Les manifestations susceptibles d'être financées doivent aborder des thèmes pertinents pour le continent africain et avoir pour objectif de développer de nouvelles idées scientifiques, d'ouvrir des perspectives de recherche innovatrices ou de discuter de sujets ou de points de départ de recherche inédits. Ces manifestations doivent en outre transmettre à de jeunes chercheurs et chercheuses en doctorat et postdoctorat sélectionnés au préalable de nouvelles connaissances essentielles pour faire avancer la recherche dans un domaine. Le but de cette initiative est à la fois d'encourager ces jeunes scientifiques à consolider la base de leur savoir dès le début de leur carrière et de les inciter explicitement à multiplier les contacts au-delà des frontières de leur pays et des limites de leur discipline.

Si la manifestation prévue s'inscrit dans un programme plus large, une demande de subvention peut être déposée pour financer jusqu'à trois manifestations distinctes, à condition que celles-ci soient structurées de manière à se compléter thématiquement.

III. Critères de sélection et frais pris en charge

Cette subvention permet d'organiser sur le continent africain des colloques, des ateliers (en général jusqu'à 50 participants) ou des universités d'été (au plus 60 participants). Elle est ouverte à tous les thèmes de recherche et n'est limitée à aucun domaine de spécialisation particulier.

Une condition préalable essentielle est la coopération entre une institution universitaire allemande (chargée de déposer la demande de subvention et d'en gérer les fonds) et un institut de recherche local. La manifestation doit en outre réunir des scientifiques déjà établis et de jeunes chercheurs et chercheuses originaires de différents pays africains et d'Allemagne ou du reste de l'Europe. Elle doit aussi impliquer les travaux d'autres experts internationaux sous forme de communications. Enfin, un rôle significatif doit y être donné aux femmes en tant qu'intervenantes ou participantes.

Les frais suivants peuvent être pris en charge :

- frais de nourriture et d'hébergement, location de locaux

- frais de transport (à des prix avantageux) des participant(e)s et des intervenant(e)s
- moyens nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de la manifestation, y compris la réalisation d'une documentation, sa publication sur internet ou sa reproduction le cas échéant.

Les frais suivants ne peuvent pas être pris en charge :

- frais globaux indifférenciés nécessaires à la préparation et à l'organisation de la manifestation
- honoraires versés pour une communication ou toute autre intervention comparable
- frais de voyage et de séjour des membres de la famille ou de toute personne accompagnant le ou la participant(e)
- frais d'activités en marge de la manifestation et frais de nourriture des personnes accompagnant le ou la participant(e)
- frais de participation de personnes travaillant dans l'industrie.

D'autre part, un certain nombre de manifestations sont exclues :

- ateliers, colloques et universités d'été réunissant des participants travaillant en réseau dans le cadre de coopérations déjà existantes
- manifestations dans le cadre de disciplines et de domaines de recherche reconnues se limitant pour l'essentiel à discuter de l'état actuel de la recherche ou servant uniquement à établir un bilan
- manifestations consécutives et rencontres régulières organisées par roulement dans des cercles de spécialistes étroitement établis
- universités d'été dont la thématique relève de programmes universitaires réguliers ou spéciaux
- colloques dont le financement a déjà été en partie accepté par un autre organisme soutenant la recherche ; manifestations pour lesquelles une demande de subvention a déjà été déposée ou doit l'être auprès d'un autre organisme.

Les fonds destinés à la réalisation d'ateliers, de colloques et d'universités d'été sont accordés et versés à l'institution allemande partenaire, qui est également chargée de leur gestion. Conformément à ses statuts, la Fondation Volkswagen ne peut attribuer de soutiens financiers qu'à des institutions scientifiques.

IV. Procédure de candidature et de sélection

Dans un premier temps, le demandeur est invité à rédiger une brève ébauche de la manifestation projetée et d'en discuter avec la responsable de la Fondation Volkswagen chargée de l'initiative. Cet échange permet d'estimer si le projet remplit les conditions générales pour pouvoir être soutenu. L'ébauche de projet (2 à 3 pages) doit être la version courte de la demande de subvention ultérieure. Elle doit en particulier fournir des informations sur le sujet de recherche et son importance pour l'Afrique, décrire les institutions universitaires partenaires qui y participent et présenter le concept de la manifestation (orientation, déroulement, participants, budget provisoire). Une fois l'ébauche de projet acceptée, le demandeur est ensuite invité à déposer une demande de subvention complète. Celle-ci doit être rédigée de telle façon que les scientifiques chargés de l'examiner puissent se faire une idée suffisante de la manifestation prévue.

Les demandes de subvention pour réaliser des colloques, des ateliers et des universités d'été peuvent être déposées à tout moment, mais **au moins huit mois avant le début de la manifestation**. Elles doivent être rédigées en anglais, afin de pouvoir être lues par un comité d'experts internationaux. À chaque étape de la sélection, ces demandes sont examinées et évaluées par écrit.

V. Remarques sur la forme et la composition du dossier de demande

Votre demande de subvention doit être déposée sous forme électronique directement sur le portail de candidature électronique de la Fondation Volkswagen. Votre dossier doit contenir les informations et fichiers (PDF) suivants :

- description du sujet de recherche (5 pages max.), incluant vos références
- budget détaillé, incluant une justification des frais
- CV (2 pages max.) du demandeur principal (chercheur ou chercheuse de l'institution universitaire en Allemagne), CV (2 pages max.) du codemandeur (chercheur ou chercheuse de l'institution universitaire en Afrique)
- description de la coopération entre le demandeur principal, le codemandeur et les institutions universitaires partenaires de la manifestation
- liste provisoire des participants (y compris les intervenant(e)s et les jeunes chercheurs et chercheuses)
- programme de la manifestation (provisoire le cas échéant), indiquant les différents formats de la manifestation et précisant la contribution des jeunes chercheurs et chercheuses
- informations détaillées sur les jeunes chercheurs et chercheuses sélectionnés

Vous trouverez de plus amples informations sur le portail de candidature de la Fondation Volkswagen dans le document en anglais "Electronic application made easy – instructions and tips".

Informations

Dr. Hanna Wielandt
Tel : +49 (0) 511 8381 291
Fax : +49 (0) 511 8381 4291
Courriel : wielandt@volkswagenstiftung.de

Miriam Reinhart
Tel : +49 (0) 511 8381 208
Fax : +49 (0) 511 8381 4208
Courriel : reinhart@volkswagenstiftung.de

VolkswagenStiftung
Kastanienallee 35
30519 HANNOVER
ALLEMANGE
www.volkswagenstiftung.de

Informations supplémentaires

[Electronic Application System – Instructions and Tips](#)

[Application FAQs](#)

[Information for Applicants from Abroad](#)

[Exclusion Criteria: What We Do NOT Fund](#)

[Website Knowledge for Tomorrow – Cooperative Research Projects in Sub-Saharan Africa](#)